Cinquante-sixième année. - N° 112 A Vendredi 10 juin 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1374

51 – MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHÂLON-EN-CHAMPAGNE

Ventes et cessions

442 686 754 RCS Châlons-en-Champagne.
TEKLISS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 313490.50 EUR.
Adresse : 6 bis, avenue Ampère, 51000 Châlons-en-Champagne.
Précédent propriétaire : 442 686 754 RCS Châlons en Champagne. **TEKLISS.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : MEGA HERTZ Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 1 bis rue de la Douane 10600 La Chapelle-Saint-Luc Capital : 150000.00 EUR Numéro unique d'identification : 381527175 Lieu d'immatriculation : Troyes. Société absorbee : TEKLISS Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 6 bis avenue Ampère 51000 Châlons-en-Champagne Capital : 313490.50 EUR Numéro unique d'identification : 442686754 Lieu d'immatriculation : Châlons en Champagne. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 850505.62 EUR - passif de 526961.70 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Dans la mesure où la société CSI audiovisuel, associée unique de la société absorbante et de la société absorbée, détient la totalité des actions de la société absorbante et de la société absorbée, il n'y aura pas lieu à émission d'actions nouvelles de la société absorbante, ni à augmentation de son capital et il n'y aura pas lieu d'établir un rapport d'échange. Le montant prévu de la prime de fusion : Néant. Montant de la prime de fusion / scission : 0.00 EUR. Date du projet commun de fusion : 25.05.2022. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société MEGA HERTZ : 31.05.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Troyes). Pour la société TEKLISS : 31.05.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Châlons-en-Champagne)..